

**Délibération n°2018-96
Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 novembre 2018,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu** le décret 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** l'arrêté du 5 juin 2015 fixant les listes de fonctions des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche prévues aux articles R.2124-65 et R.2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte.

Prend la délibération suivante :

Objet : Concession de logement par nécessité absolue de service. Avis sur l'interversion de logements

Le Conseil d'administration donne un avis favorable à l'interversion de logements concédés par nécessité absolue de service conformément au tableau ci-dessous.

Nom Prénom de l'agent	Date de début de la concession en cours	Nombre de pièces	Superficie en m ²	Nombre de personnes logées	Localisation de l'ancien logement	Localisation du nouveau logement
REYMOND Pierre	01/01/2019	3	72	1	160, boulevard de l'Université 69500 Bron	86, rue Pasteur – 69007 Lyon 3 ^{ème} étage (anciennement occupé par M. Hérif)
HERIF Abdelkader	01/01/2019	3	93	6	86, rue Pasteur – 69007 Lyon RDC	86, rue Pasteur – 69007 Lyon rez-de-chaussée (anciennement occupé par M. Leroy)

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 21

Fait à Lyon, le 26 novembre 2018
La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.